

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture

**Arrêté du 19 JAN. 2026**

**portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France du ministère de la culture, spécialité « Bâtiments de France » - organisés au titre de l'année 2025**

**La ministre de la culture,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2021 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours d'accès au corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 18 août 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France du ministère de la culture, spécialité « Bâtiments de France »,

**Arrête :**

**Article 1er**

Monsieur Etienne BARTCZAK, architecte et urbaniste général de l'Etat, responsable du pôle patrimoine architecture et espaces protégés à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Nantes de la direction régionale des affaires culturelles du Pays de la Loire, est désigné en qualité de président des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France du ministère de la culture, spécialité « Bâtiments de France », organisés au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Gwenola BAUGÉ-BUHOUR, ingénierie des services culturels et du patrimoine, conducteur d'opération à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;

Madame Nathalie HEGO, ingénierie des services culturels et du patrimoine, chargée de conservation et de restauration des patrimoines du département de la Somme à la conservation régionale des monuments historiques ;

Monsieur Régis POMAREDE, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, chargé de la veille sanitaire des monuments historiques à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Indre et Loire de la direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire ;

Monsieur Christophe ROBERT, ingénieur hors classe des services culturels et du patrimoine, chef de projet au centre des monuments nationaux à la direction de la conservation des monuments et des collections du pôle Sud Languedoc-Roussillon.

## **Article 2**

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Christophe ROBERT, ingénieur hors classe des services culturels et du patrimoine, chef de projet au centre des monuments nationaux à la direction de la conservation des monuments et des collections du pôle Sud Languedoc-Roussillon.

## **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 JAN. 2026

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,

  
Aude de MARTIN de VIVIES